

COTISATION 2023

L'Association pour le Développement en REseau des Territoires et des Services a été créée en 1999 par les collectivités locales et des associations gestionnaires de Points Publics pour développer le réseau des points d'accueil de proximité (France Services/MSAP, espaces numériques et espaces saisonniers) dans les Alpes françaises. Elle réunit aujourd'hui des structures intercommunales, des associations et des acteurs du développement local sur l'ensemble du massif alpin. Son objectif est de développer l'accès aux services à la population dans les territoires ruraux.

L'association s'appuie aujourd'hui sur une équipe composée de 6 salariées et d'un conseil d'administration de 7 membres. L'ADRETS anime un réseau de points d'accueil de proximité, de technicien.ne.s et élu.e.s territoriaux et d'acteurs de l'économie sociale et solidaire engagés sur la question des services au public. Elle met en lien les acteurs locaux avec des réseaux déjà constitués au niveau régional ou national.

L'ADRETS, c'est :

- un apport d'informations sur les services, une lettre d'information trimestrielle
- une plateforme « [Comm'un Service](#) » capitalisant les expériences et les bonnes pratiques
- un accompagnement des projets de services à la population, la formation des acteurs à la demande
- la dynamisation des réseaux, le partage des expériences, la mise en relation des acteurs, via des rencontres ou des séminaires.

Services AU public ? On entend par là l'ensemble des services dont la population peut bénéficier sur son territoire de vie : cela regroupe donc les services publics au sens strict (administrations, organismes nationaux), mais également l'ensemble des services délivrés par les collectivités et les associations.

Notre conception large des services s'appuie sur une volonté de décroiser les acteurs habituellement focalisés sur leur spécialité, alors que l'utilisateur a besoin d'une réponse globale et transversale.

Nos actions sont financées en majorité par des fonds publics et l'ensemble de nos productions sont accessibles et réutilisables librement sur notre site internet.

Adhérer, c'est soutenir l'association et s'inscrire formellement dans le réseau alpin des territoires et des services !

A compléter et à nous retourner à l'adresse : ADRETS – 69 rue Carnot – 05000 GAP

Cotisation 2023

Structure / collectivité :

Adhésion structure - Montant cotisation 100€
cotisation 20€

OU **Adhésion individuelle** - Montant

Adresse structure :

Mode de règlement :

Chèque n°

à l'ordre de l'ADRETS

CP structure :

Virement

Ville structure :

IBAN FR76 1131 5000 0108 0020 5905 259

Tél structure :

BIC CEPAFRPP131

Par Espèces

Via Helloasso

Nom et prénom d'une personne référente pour la structure / collectivité (amenée à participer AG, rencontres...)

Fonction :

E- mail personne référente :

Tél personne référente :